

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la Gare
21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 4 JUIN 2018**

Date de la convocation : 15 mai 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 11

Exprimés : 13

Présents : MM. BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, POUILLOT Hubert, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. GELIN Yves (procuration à M. BOUILLOT), PENNING Denis (procuration à M. COLLARDOT), REMY Claude, VOYE Didier.

Absent : M. PACOT Franck.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

Objet : Contrat de travaux Vouge 2017-2018 - Restauration de l'hydromorphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine

Le Président rappelle que le conseil syndical a délibéré (CS1814) afin que le bureau puisse lui substituer, dans les limites du budget alloué, à la décision de restauration de l'hydromorphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine.

Le Président rappelle que des majorations de taux et des financements de la part de l'Agence de l'Eau RM&C sont possibles dans le cadre contractuel du contrat de travaux 2017-2018 sur ce projet.

Le Président rappelle que cette aide est obtenue à titre exceptionnel et doit absolument respecter les délais suivants :

- Dépôt du dossier de demande de subvention complet, auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, au plus tard le 30 juin 2018 ;
- Démarrage des travaux (ordre de service), au plus tard le 31 décembre 2018.

Sur la base maximale d'une dépense initiale de 116 000 € HT, le Président propose le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau RM&C : 80% (soit 92 800 €)
- SBV : 20% (soit 23 200 €)

Le Président explique que l'enquête publique a reçu un avis favorable et celle-ci s'est traduite par un projet d'arrêté préfectoral transmis le 15 mai 2018.

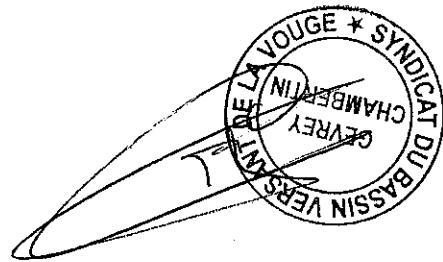
Le Président propose, de donner suite au projet d'AP du 15 mai 2018 et demande à ce que le bureau se prononce sur le projet présenté ci-avant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de l'hydromorphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine ;
- FIXE le montant maximal des travaux à 116 000 € HT ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - o Agence de l'Eau RM&C : 80% (soit 92 800 €)
 - o SBV : 20% (soit 23 200 €)
- RAPPELLE que les dépenses et les recettes ont été inscrites au budget 2018 ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention de 80% du montant HT, conformément au contrat de travaux Vouge 2017 - 2018 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment le contrat de maîtrise d'œuvre et l'ordre de services à signer avant le 31 décembre 2018 ;
- PRECISE, en cas de conditions hydrologiques défavorables en 2018, que les travaux pourraient être reportés en 2019.

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 4 JUIN 2018**

Date de la convocation : 15 mai 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 11

Exprimés : 13

Présents : MM. BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, POULLOT Hubert, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. GELIN Yves (procuration à M. BOUILLOT), PENNING Denis (procuration à M. COLLARDOT), REMY Claude, VOYE Didier.

Absent : M. PACOT Franck.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

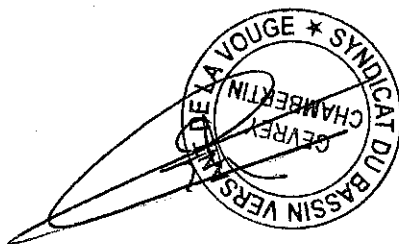
Pour les travaux du SBV à engager dans les prochains mois (restaurations morphologiques et continuités écologiques), dans l'attente de l'obtention des financements de la part de nos partenaires, notamment l'AERM&C, le Président explique qu'il serait légitime d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier, pour un montant maximum de 200 000 €, correspondant aux engagements à venir

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- DECIDE l'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € aux meilleures conditions possibles pour une durée maximale de 1 an ;
- AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, selon les conditions précitées.

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 4 JUIN 2018**

Date de la convocation : 15 mai 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 11

Exprimés : 13

Présents : MM. BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, POULLOT Hubert, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. GELIN Yves (procuration à M. BOUILLOT), PENNING Denis (procuration à M. COLLARDOT), REMY Claude, VOYE Didier.

Absent : M. PACOT Franck.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

Objet : Création d'un poste d'ingénieur principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président précise que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable le 29 mars 2018, quant à l'avancement de grade de M. BOILLIN Nicolas, en tant qu'Ingénieur Principal.

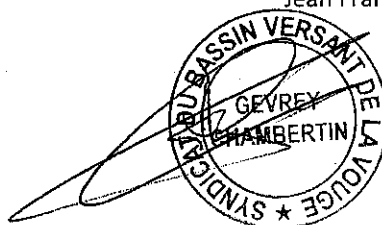
Le Président propose de créer un poste d'Ingénieur Principal et de supprimer le poste d'ingénieur créé par délibération du 30 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- DECIDE la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet ;
- DECIDE la suppression du poste d'ingénieur créé par délibération le 30 septembre 2013 ;
- RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT



REPUBLIQUE FRANCAISE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la Gare
21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2018-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 4 JUIN 2018**

Date de la convocation : 15 mai 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 11

Exprimés : 13

Présents : MM. BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, POULLOT Hubert, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. GELIN Yves (procuration à M. BOUILLOT), PENNING Denis (procuration à M. COLLARDOT), REMY Claude, VOYE Didier.

Absent : M. PACOT Franck.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

Objet : Décision Modificative Budgétaire n°1 au budget 2018

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au bureau de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041 – 2031 – 105	9 600 €	
041 – 4541 – 114		9 600 €
Total	9 600 €	9 600 €

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Président du SBV
Jean François COLLARDOT

